

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PERCÉ
L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

AVIS PUBLIC

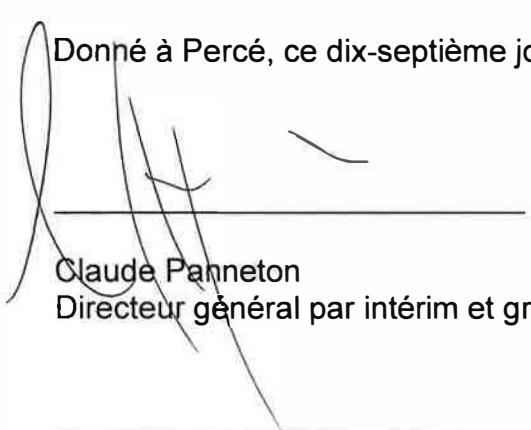
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 649-2026

**RÈGLEMENT NUMÉRO 649-2026 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES
GÉNÉRALES SUR LA VALEUR FONCIÈRE POUR L'ANNÉE 2026**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Claude Panneton, directeur général par intérim et greffier par intérim de la susdite Ville, que lors de la séance ordinaire du 03 février 2026, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 649-2026 concernant l'imposition des taxes générales sur la valeur foncière pour l'année 2026

Ce règlement peut être consulté au bureau de la Ville, situé au 132 route 132 O, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h et 13 h à 16 h 30.

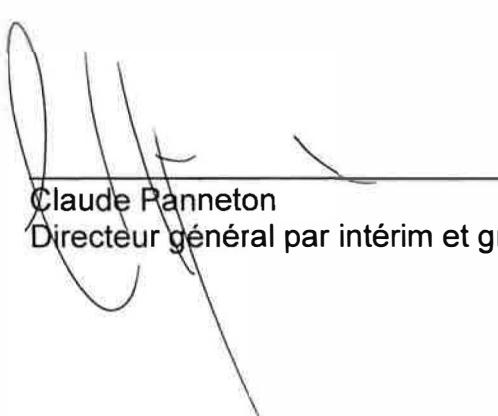
Donné à Percé, ce dix-septième jour du mois de février deux mille vingt-six.


Claude Panneton
Directeur général par intérim et greffier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Claude Panneton, Directeur général par intérim et greffier par intérim de la Ville de Percé, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil le 17 février 2026, entre 13 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 février 2026.


Claude Panneton
Directeur général par intérim et greffier par intérim